

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 10 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le dix avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	10	
Qui ont pris part à la délibération :	11	
Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	21/03/2025	
Date d'affichage :	21/03/2025	

Présents : Mathilde DAUBE, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Marie-Pierre DUBARRY, Gilles GAUBERT, Didier RAFFENAUD, Sophie RODRIGUES, Myriam TARISSAN

Absents excusés et représentés : Anne-Laure GAROSTE, Gérald RAGELLE, Eric TILHAC Florent DUTREY représenté par Thierry DESTARAC

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DUBARRY

N° de la délibération	Objet de la délibération
DE 2025 14	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Section d'investissement

1. Résultat excédentaire de l'exercice 2024	51 788,09
2. Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023	- 52 287,33
3. Résultat antérieur cumulé au 31/12/N	- 499,24
4. Restes à réaliser de N en dépenses	33 158,40
5. Restes à réaliser de N en recettes	15 204,00
6. Déficit cumulé avec restes à réaliser	- 18 453,64

Section de fonctionnement

7. Résultat déficitaire de l'exercice 2024	- 17 015,14
8. Excédent antérieur cumulé au 31/12/2023	77 932,21
9. Excédent cumulé à affecter	60 917,07

Le Conseil municipal décide des affectations suivantes :

a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser	18 453,64
reste disponible	42 463,43
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0,00
reste disponible	42 463,43
d) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0,00

Inscriptions au budget 2025

Total à inscrire au compte 001 en recettes d'investissement (excédent)	0,00
Total à inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement (déficit)	499,24
Total à inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement	18 453,64
Total à inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement (excédent)	42 463,43
Total à inscrire au compte 002 en dépense de fonctionnement (déficit)	0,00
Restes à réaliser à inscrire en dépenses d'investissement	33 158,40
Restes à réaliser à inscrire en recettes d'investissement	15 204,00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Date de transmission de l'acte: 25/04/2025
Date de réception de l'AR: 25/04/2025
065-216503359-DE_2025_14-DE
A G E D I

Le Maire,
Roland DETHOU

